



*Saint-Christophe-de-Double*

**MAIRIE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 - 18H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du lundi 23 septembre 2019, s'est assemblé, en date du jeudi 26 septembre 2019 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Patrice BOUVRY, Maire.

**La séance est déclarée ouverte à 18h30.**

**Présent(e)s** : M. BOUVRY Patrice, Maire, MM.ROUAULT Thierry, ARNOUD Alain, CARCENAT Philippe, LEITERER Patrick, Adjoint, M. BRULATOUT Damien, Mmes AUTIER Hélène, PILLET Anne -Sophie

**Excusés** : Mme GOUVES Myriam, M. DA SILVA ROCHA Manuel, Mmes DIERAS Margaux (pouvoir à BOUVRY Patrice), BERTRAND Stéphanie, MALAISE Stéphanie (pouvoir à PILLET Anne-Sophie), FURET Karine

**Elu Secrétaire de séance** : M. CARCENAT Philippe

**QUORUM ATTEINT**

Conseillers Municipaux en exercice :	14
Conseillers Municipaux présents :	8
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	2
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	6

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

# 1- ORDRE DU JOUR

## 1-1 OUVERTURE DES DÉBATS

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les orientations qu'il souhaite voir appliquer pour la durée du mandat qui lui a été confié.

L'un point essentiel porte sur la communication envers les élus, d'une part, et également vers l'ensemble des habitants de notre village.

Le Maire ouvre la séance et donne ensuite lecture de l'ordre du jour construit en deux temps :

### Composition des commissions communales

- Finances communales
- Biens et bâtiments communaux
- Entretien des chemins
- Sports et loisirs
- Communication – informations municipales
- Affaires scolaires

### Commissions d'appel d'offres

### Election des délégués

- Syndicat Intercommunal d'Electrification de St Philippe d'Aguille (2 titulaires et 2 suppléants)
- Syndicat Intercommunal d'Etude, de Travaux et de la Vallée de L'Isle
- Syndicat Intercommunal Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle (2 titulaires et 1 suppléant)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du cheni du Libournais (1 titulaire et 1 suppléant)
- Syndicat mixte du Pays du Libournais (1 titulaire et 1 suppléant)
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (1 élu, 1 agent)

Délégation du Maire aux Adjointes

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

Contrat de travail pour l'école multisports

Questions diverses

- Programme à venir
- Recensement de la population
- Demande de location de l'Espace Culturel de Mme SYLLEBRANQUE pour le 31/12/2020
- Ateliers mémoire de 2h par semaine pour la gym

## **1-2 Composition des commissions communales**

Le maire détaille les différentes commissions communales et demande aux élus de se positionner sur celles auxquelles ils souhaitent participer. Étant admis que le Maire est Président et les Adjointes membres de droit dans toutes ces commissions, (Art. L.2121-22 du CGCT) :

### **Commission des finances communales**

Mmes BERTRAND Stéphanie, FURET Karine, PILLET Anne-Sophie, M. BRULATOUT Damien

### **Commission des biens et bâtiments communaux.**

Mmes DIERAS Margaux, AUTIER Hélène, GOUVES Myriam, PILLET Anne-Sophie, MALAISE Stéphanie, FURET Karine

### **Commissions d'entretien des chemins, voirie**

Mmes GOUVES Myriam, BERTRAND Stéphanie, AUTIER Hélène, FURET Karine, PILLET Anne-Sophie et M. DA SILVA ROCHA Manuel.

### **Commission des sports et des loisirs**

Mme GOUVES Myriam, AUTIER Hélène, M. DA SILVA ROCHA Manuel

### **Commission communication – informations municipales**

Mmes AUTIER Hélène, MALAISE Stéphanie, BERTRAND Stéphanie, M. DA SILVA ROCHA Manuel

### **Commission des affaires scolaires**

Mmes GOUVES Myriam, AUTIER Hélène, MALAISE Stéphanie, FURET Karine

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)  
[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

### **Commission appel d'offres**

Président : M. BOUVRY Patrice, Maire

Titulaires : Mme DIERAS Margaux, MM. ROUAULT Thierry, ARNOUD Alain

Suppléants : Mmes PILLET Anne-Sophie, AUTIER Hélène, M. BRULATOUT Damien

### DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE :

M. Damien BRULATOUT est désigné correspondant défense.

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

- L'ensemble des commissions précitées reçoit l'agrément des membres présents.

### **1-3 Election des délégués aux syndicats**

Syndicat Intercommunal d'électrification de St Philippe d'Aiguille

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection du délégué titulaire de la commune auprès du syndicat intercommunal d'électrification de St Philippe d'Aiguille auquel elle adhère ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

Le conseil municipal valide pour le représenter au sein du Syndicat intercommunal d'Electrification de St Philippe d'Aiguille en tant que :

Délégués titulaires :

- M. BOUVRY Patrice, Maire

domicilié 4 Le Ronzeau 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

- M. ARNOUD Alain, Adjoint

Domicilié 1 Raclé 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

Délégués suppléants :

- M. ROUAULT Thierry, Adjoint

domicilié 5 Beauregard 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

- M. LEITERER Patrick, Adjoint,

domicilié 10 Le Barail 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Syndicat Intercommunal d'Etude, de Travaux et d'aménagement de la Vallée de L'Isle

Vu la circulaire préfectorale du 13 déc. 2016 fixant les modalités de désignation des délégués communaux au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE (SIUETAVI),

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

- Valide MM. Alain ARNOUD et Thierry ROUAULT en tant que délégués titulaires et M Patrick LEITERER délégué suppléant auprès du SIETAVI.

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de L'Isle Sur proposition de Patrice BOUVRY, Maire

Vu les statuts validés en préfecture le 14 août 2019 fixant les modalités de désignation des délégués communaux au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE (SIAEPAVI),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide MM. Patrice BOUVRY et Alain ARNOUD en tant que délégués titulaires et M. Thierry ROUAULT délégué suppléant auprès du SIAEPAVI.

Vote : Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

Syndicat Intercommunal à vocation unique du chenil du Libournais

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès des différents syndicats ou organismes intercommunaux auxquels elle adhère ; Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

- Valide pour le représenter au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique du chenil du Libournais en tant que :

Délégué titulaire :

- Mme PILLET Anne-Sophie, Conseillère Municipale Domicilié 4 Beytour, 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Déléguée suppléante :

- Mme AUTIER Hélène, Conseillère Municipale,  
Domiciliée 7 La Chaux 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Vote : Pour 10  
Contre 0  
Abstention 0

Syndicat Mixte du Pays du Libournais

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès du comité syndical du syndicat mixte du pays du libournais ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

Le conseil municipal,

- Valide pour le représenter au sein du comité syndical du syndicat mixte de pays du libournais en tant que :

Délégué titulaire :

- M. BOUVRY Patrice, Maire

Domicilié 4 Le Ronzeau, 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Déléguée suppléante :

- Mme PILLET Anne-Sophie, Conseillère Municipale, Domiciliée 4 Beytour 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection du délégué suppléant de la commune auprès à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à laquelle elle adhère ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)  
[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

Le conseil municipal valide pour le représenter au sein de la CLECT en tant que :

Délégué titulaire :

- M. BOUVRY Patrice, Maire

Domicilié 4 Le Ronzeau 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE Délégué suppléant :

- M. LEITERER Patrick

domicilié 10 Le Barrail 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Délégué au comité national d'action sociale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune auprès des différents syndicats ou organismes intercommunaux auxquels elle adhère ; Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

Le conseil municipal,

- Valide pour le représenter au sein du comité national d'action sociale en tant que : Délégué au Collège des élus :

- Mme AUTIER Hélène, Conseillère Municipale. Déléguée au Collège des agents :

- Mme DENOM-TOSELLI Karine, Secrétaire de Mairie

Vote : Pour 10

Contre 0

Abstention 0

MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11 – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Horaires secrétariat de mairie :

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

## 1-4 Délégation du maire aux adjoints

Le maire a attribué aux adjoints les délégations suivantes:

- M. Thierry ROUAULT, 1er adjoint sera en charge des biens et bâtiments communaux, ainsi que des marchés publics et des affaires juridiques.
- M. Alain ARNOUD, 2ème adjoint, sera en charge de la surveillance des réseaux communaux et de la politique de l'environnement.
- M. Philippe CARCENAT, 3ème adjoint sera en charge de la communication interne et externe ainsi que des informations municipales.
- M. Patrick LEITERER, 4ème adjoint sera en charge des animations sportives et vie associatives ainsi que des relations avec la population.

## 1-5 Convention EMS

Après analyse du budget prévisionnel de financement de l'école multisports pour l'année scolaire 2019-2020 qui s'équilibre à 2 700.00 € et prévoit une participation du Conseil Départemental de la Gironde de 1 072.50 €.

Considérant les quatre cycles sportifs de découverte/initiation programmés : Fitness, Yoga, parcours sportifs, athlétisme et sports d'opposition ;

Considérant le bilan très satisfaisant – 12 enfants (7 M + 5 F) : Une présence assidue. Et aucun problème particulier à signaler avec les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide que L'E.M.S. reprendra ses activités à compter du 27 septembre 2019 tous les vendredis à 16 h 45, avec la pratique des cinq cycles précités;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame Laurie PIVETTA, éducatrice sportive E.M.S.

Vote :

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

## 2- Questions diverses

Programme à venir

- Le secrétariat

Les travaux du secrétariat doivent être réalisés rapidement afin de libérer au plus vite la salle des mariages.

L'entreprise de peinture contactée ne pouvant pas intervenir avant le mois de décembre. Les travaux seront donc effectués en interne.

Un devis pour la climatisation concernant le bureau de la secrétaire et la salle de réunion a été demandé.

Le principe d'un guichet avait été refusé par le conseil municipal. Une solution alternative va être proposée afin de correspondre aux attentes de la secrétaire.

- Ancienne salle des fêtes

Il convient de se poser la question du devenir de cette salle. Plusieurs options étant envisageables: Doit-on la démolir, la rénover pour y mettre un commerce ou autres éventualités.

Ce sujet sera étudié en commission avant d'être présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal décide de ne plus la louer aux particuliers.

Elle sera tout de même prêtée aux associations pour leurs réunions, à l'école et à l'EMS pour des activités douces (pas de ballons). Le maire a rencontré les enseignants et Mme PIVETTA, éducatrice de l'école multisports.

- Défibrillateur

Patrick LEITERER soulève la question de la mise à disposition d'un défibrillateur à l'Espace Culturel et lors des matchs de football.

- Ville Prudente

Le label ville prudente induit une cotisation de 200€. Le conseil municipal décide de ne plus y adhérer.

- Ateliers mémoire

Les Tonics de la Double ont mis en place un atelier mémoire de 2 heures le vendredi après-midi de 15h à 17h.

Une première réunion aura lieu le 7 novembre pour des entretiens. Il y aura ensuite 10 séances à partir du 15 novembre 2019 et jusqu'au 31 janvier 2020.

L'intervenante demande s'il est possible de disposer d'une salle. Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle des mariages.

- Recensement de la population

Monsieur Patrick LEITERER rend compte de la réunion d'information destinée aux élus à laquelle il a participé, en détaillant le but et les intérêts pouvant en être retirés.

Le recensement est réalisé tous les 5 ans dans les communes de moins de 10000 habitants. En mai 2019 le conseil municipal a nommé la secrétaire de mairie comme coordonnateur municipal. Deux agents recenseurs, formés par l'INSEE, se rendront au domicile des particuliers. Ils leur remettront des questionnaires à compléter et/ou des codes d'accès afin d'y répondre par Internet.

Le recensement de la population se déroulera à partir du 16 janvier 2020 pour une durée d'un mois.

- Le logement du 26 le bourg est libéré.

Cela fait maintenant 2 logements qui sont libres pour la location. Nous recevons les demandes jusqu'au mercredi 1er octobre.

La commission se réunira le vendredi 4 octobre pour examiner les dossiers en fonction des critères requis (famille avec des enfants, résidant sur la commune...) avant d'attribuer les logements.

- L'Espace Culturel

Certains travaux ne sont pas encore terminés, cependant l'entreprise devant les réaliser étant en liquidation judiciaire. Le maire a contacté la chambre de Commerce et d'Industrie afin de connaître le nom d'un éventuel repreneur, afin d'envisager les possibilités de corrections des malfaçons.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21:00.**

**Prochain Conseil Municipal  
(Mercredi 6 Novembre 2019)**

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera  
publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double  
ainsi que sur le site web communal [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)  
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



MAIRIE : 46 Le Bourg – F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Téléphone : **+33 (0)5 57 69 51 11** – Télécopie : +33 (0)5 57 49 57 20

Horaires secrétariat de mairie :

Lundi: 8h45-12h30 et 13h45-18h00 - mardi au jeudi: 9h00-12h30 et 13h45-18h00 - vendredi 8h45-12h30

Courriel : [communedestchristophededouble@orange.fr](mailto:communedestchristophededouble@orange.fr)  
[mairie@saintchristophededouble.fr](mailto:mairie@saintchristophededouble.fr)

Site Web : [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)